



PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

Service régional
de l'alimentation

**AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références Réglementaires :

- Vu les articles L254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région FRANCHE COMTE au Directeur de la DRAAF de FRANCHE COMTE publiée le 6 août 2013 ;

L'organisme : **Laboratoires LOGISSAIN**
domicilié à : **Zone Industrielle**
90800 ARGIESANS

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : FC00014**

pour effectuer ses activités de :

- Application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service
- Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels
- Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Cet agrément est renouvelé annuellement par tacite reconduction tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies sous réserve de la production des documents identifiés dans la lettre d'accompagnement. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements rattachés à votre organisme et bénéficiant de cet agrément :

Laboratoires LOGISSAIN	90800	ARGIESANS
-------------------------------	--------------	------------------

Fait à BESANCON, le 6 Février 2015

Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation


Philippe GUILLEMARD